



LES + DU CAMPUS

*Certificat SST
Techniques de recherche d'emploi
Plateau technique
Certiphyto*

BREVET PROFESSIONNEL

Responsable de Productions
Légumières, Fruitières, Florales
et de Pépinières

Diplôme de niveau 4

Le diplôme BP forme les apprentis à être des futurs ouvriers qualifiés autonomes dans la réalisation des travaux horticoles.

Formation par
Apprentissage

CONTENU DE FORMATION

Capacités et objectifs pédagogiques

- 1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole
- 2 : Assurer le pilotage technique des productions
- 3 : Réaliser les interventions sur les végétaux
- 4 : Intervenir sur les conditions de culture
- 5 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- 6 : Organiser un évènement promotionnel de valorisation de la filière horticole

ADMISSIONS

- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer un test de positionnement.
- Passer l'entretien individuel de positionnement (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation)
- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année
- Si vous êtes en situation de handicap, votre dossier sera examiné avec notre référente handicap. Vous pouvez la contacter au 02 33 45 22 98.

SPÉCIFICITÉS

Durée de la formation

La durée d'un contrat d'apprentissage est en général de 2 ans soit un volume horaire de 875 heures : 13 semaines de formation par an.

Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année.

Modalités pédagogiques

La pédagogie au CFA est basée sur l'alternance et le vécu de l'apprenant en entreprise.

Pré-requis

- Maîtrise de la géométrie de base : périmètre, surface, volume et de la proportionnalité
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être reconnu apte par la Médecine du travail.

Public ciblé

Être âgé de 16 à 29 ans

Être titulaire d'un CAPa

DIPLÔME & MODALITÉ D'EXAMEN

Dispositifs d'évaluation & mode de validation

Le diplôme est attribué à l'issue des deux années de formation après validation des 5 capacités. Toutes les capacités du BP, sont évaluées en situation professionnelle. Ces évaluations prennent la forme d'un entretien d'explicitation devant un jury ou d'une pratique explicitée.

- Diplôme = obtention des 4 UC+1 UCARE

Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans. Formation diplômante. Validation par UC.

INFORMATIONS RÉMUNÉRATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	1 ^{re} année	2 ^e année
< de 18 ans	27 %	39 %
de 18 à 20 ans	43 %	51 %
de 21 à 25 ans	53 %	61 %
26 ans et plus	100 %	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE). Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment rempli dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.

